

ACTO RATS - SOURIS

Pâte raide

ACTO RATS - SOURIS Pâte raide est un appât frais sous forme de pâtes appétentes : mélange bien équilibré de composants tels que farine lactée, sucre et graisses enrichies en céréales.

ACTO RATS - SOURIS Pâte raide contient du **difénacoum**, un **puissant anticoagulant** qui entraîne progressivement la mort (en 4 à 10 jours) par hémorragie interne, pour ne pas éveiller la méfiance des autres rongeurs.

COMPOSITION : Difénacoum (CAS n°56073-07-5) : 0,0029 % (m/m)
Contient un agent amérisant (benzoate de dénatonium)

HOMOLOGATION : BONIRAT PATE FRAICHE - N°AMM : FR-2012-0035
Appât en pâte enrichi en céréales, prêt à l'emploi, rodenticide (TP14)

MODE D'EMPLOI :

Contre les rats à l'intérieur et à l'extérieur autour des bâtiments : Déposer 100 g d'appât par poste d'appâtage. Contre les souris à l'intérieur uniquement : Déposer 50 g d'appât par poste d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, les espacer de 5 à 10 mètres (rats) ou de 2 à 5 mètres (souris) le long des chemins empruntés par les rongeurs et dans les lieux infestés : passages, recoins, le long des murs, sur les poutres, dans les greniers, les caves et entrepôts. Privilégier les endroits sombres pour qu'ils consomment l'appât sans être dérangés. Inspecter les postes d'appâtage 5 à 7 jours après le début du traitement (rats) ou au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement (souris), puis au moins une fois par semaine par la suite. Recharger le poste d'appâtage si besoin. L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.

Le port de gants est recommandé.

RECOMMANDATIONS :

Le produit ne peut être utilisé que dans des postes d'appâtage sécurisés qui permettent de protéger l'appât des agents extérieurs (poussières...) et d'éviter l'ingestion par des espèces non cibles et la dispersion dans l'environnement. Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures. Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles, et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers. Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux ou dans des endroits susceptibles d'être inondés.

Ne pas nettoyer les postes entre deux réapprovisionnements.

Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

PRECAUTIONS D'EMPLOI :



ATTENTION

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P405 Garder sous clef. P501 Eliminer le contenu/récipient dans les circuits de collecte appropriés selon la réglementation en vigueur.

Ce produit contient une substance anticoagulante.

Antidote : Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.



(réf. PAT 6)

Sache de 150 g en
présentoir de 10
15 pâtes de 10 g
carton de 20

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Produits dangereux : respectez les précautions d'emploi.